



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DELEGATION DÉPARTEMENTALE DU CANTAL
Pôle Prévention et Gestion des Risques Sanitaires
Tél : 04 81 10 63 06

Contrôle Sanitaire des Eaux de Baignades Article L.1332-1 à L.1332-9 du Code de la Santé Publique

Baignade : **VAL**

Point de surveillance : VAL

prélevée le : 16/06/2020 à 08:31 heures

Commune : LANOBRE

Analyse effectuée par Laboratoire TERANA CANTAL

Résultats des mesures de terrain

PH
Coloration
Transparence
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE
HUILES MINÉRALES
Phénol
TEMPÉRATURE DE L'AIR
TEMPÉRATURE DE L'EAU

Résultats

valeur	unité
7,2	unité pH
NORMAL	
>1,5	m
ABSENCE	
ABSENCE	
ABSENCE	
11,0	°C
17,3	°C

Résultats de l'analyse laboratoire

Entérocoques
Escherichia coli

Résultats

valeur	unité
15	n/(100mL)
<15	n/(100mL)

Valeurs réglementaires

bon/moyen	moyen/mauvais
100	660
100	1 800

Conclusion sanitaire de l'ARS

Eau conforme aux normes bactériologiques et physico-chimiques concernant les baignades aménagées.

EAU DE BONNE QUALITE POUR LA BAIGNADE

HIGH-QUALITY WATER

WATER VAN GOEDE KWALITEIT

Classement de la qualité des eaux de la baignade des années antérieures

2016

EXCELLENT

2017

EXCELLENT

2018

EXCELLENT

2019

EXCELLENT

Consultable sur <http://baignades.sante.gouv.fr>

BULLETIN A AFFICHER SUR LE LIEU DE BAIGNADE